

PROTÉGEZ-VOUS / PROTÉGEZ NOUS

Consignes sanitaires ACO - 17.05.2021

Ce protocole est établi en vue du bon déroulement des cours et de la protection des adhérents ainsi que de leurs professeurs, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. Il pourra être modifié en fonction des directives gouvernementales et des nécessités de l'association.

Merci par avance de votre compréhension, de votre bienveillance et de votre attention afin que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Rappel des gestes barrières à respecter :

- *Port du masque, couvrant le nez, la bouche et le menton en continu. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgicale, et en parfaite intégrité*
- *Respect de la distanciation physique*
- *Nettoyage fréquent des mains*
- *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique*
- *Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter*
- *Éviter de se toucher le visage*

-
- Toute personne présentant des signes de maladie pouvant s'apparenter au Covid ne doit pas se présenter au cours et doit prévenir le professeur et/ou le référent de son activité. En cas de doute, vous pouvez également demander l'avis de votre médecin.

Il en va de même pour les personnes ayant contracté le Covid-19 dans les dix derniers jours précédant le cours, ayant été en contact avec une personne malade ou revenant d'un pays à risque pour la propagation du virus.

- Merci, dans la mesure du possible, de vous présenter au cours en tenue et de n'apporter avec vous que le strict nécessaire. Pensez à prendre une bouteille d'eau personnelle, ainsi que votre stylo au moment des inscriptions ou des différentes démarches nécessaires durant l'année.
- Les toilettes seront accessibles durant le cours.
- Le port du masque est obligatoire également pendant les cours. Cependant, il peut être retiré temporairement ou pendant toute la séance si l'activité pratiquée ne le permet pas (en cas d'activité physique intense en particulier) à deux conditions : une distanciation physique de 2 mètres doit être respectée et cette décision doit être prise en accord avec le professeur qui est le plus compétent pour juger de la nécessité vis-à-vis de sa discipline. Les masques en tissus sont autorisés uniquement si ceux-ci respectent les normes Afnor. Le port du masque s'applique aux majeurs et aux mineurs à partir de 6 ans.
- Pour les cours de pratiques instrumentales, une distance de deux mètres est requise, malgré le port du masque obligatoire.
- Dans les salles, des portes seront dédiées aux entrées et aux sorties (se rapprocher de vos référents d'activités pour connaître les détails concernant votre activité et les spécificités de chaque salle). Merci d'arriver, dans la mesure du possible, à l'heure pour éviter les croisements possibles entre les différents cours.
- Les surfaces de contacts usuelles (poignées de porte...) feront l'objet d'une désinfection avant et après chaque cours. Les locaux seront aérés régulièrement par vos professeurs.
- Si l'activité que vous pratiquez utilise des accessoires ou des instruments qui appartiennent à l'association et qui sont prêtés aux adhérents, merci également de vous référer aux responsables de l'activité ou à vos professeurs, pour en connaître les modalités d'utilisation.

Le bureau des ACO

Les référents d'activités

Les professeurs